

Image not found or type unknown



Bonjour je suis un tunisien

Par **legio**, le **07/02/2010** à **13:46**

Bonjour, je suis un tunisien qui a fait la légion étrangère pendant deux ans et g sortie en réforme médical a cause d'un accident de travail, du coup je me suis retrouvé encore sans papier ni titre de séjour et g tout ce qui prouve que g t ex légionnaire... j'ai trouvé un contrat de travail en CDI comme employeur polyvalent en restauration, mais mon avocat m'a dit qu'il faut attendre la décision, elle m'a dit que je ne peux pas déposer le dossier maintenant, franchement je comprends pas pourquoi?? en plus le patron me met la pression pour se dépêcher car il veut changer de statut. Veuillez s'il vous plaît me dire ce qu'il faut faire et c'est quoi les solutions pour moi, on sachant que g 5 ans en France dans 2 ans avec la légion étrangère

Par **ouaah**, le **18/02/2010** à **22:42**

Salut, il faut au moins 3 ans de légion pour que vous puissiez avoir droit au papier. Il faut se renseigner au niveau des associations communautaires pour voir comment régulariser votre situation avec le travail sachant qu'il y a un accord franco-tunisien pour le travail. Bonne chance.